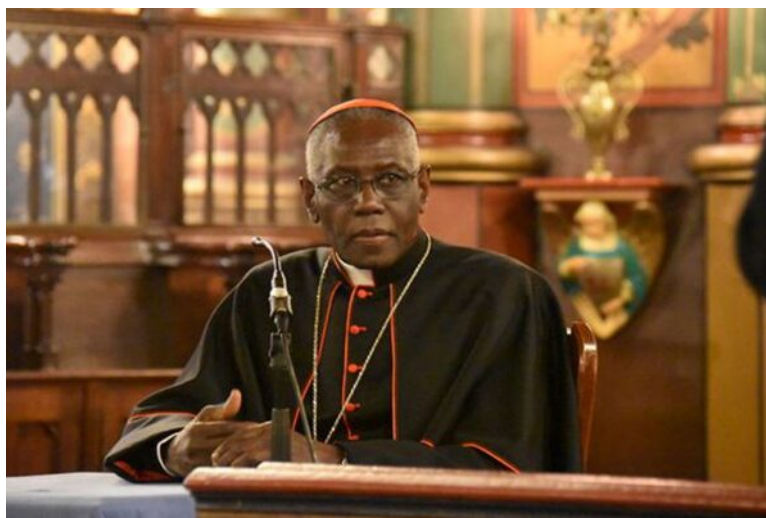


Le cardinal Sarah : un conservateur en liturgie...

Publié le 1 mai 2017 · Abbé Philippe Nansenet · 16 min de lecture



Le cardinal Sarah a formulé des critiques du chaos liturgique à plusieurs reprises^[1]. De ce fait, même dans les milieux de la Tradition, on fait volontiers l'éloge de ce cardinal, au point d'oublier certains aspects de la réalité...

Le cardinal Robert Sarah a retenu notre attention par la parution de livres d'entretiens (*Dieu ou rien* en 2015, et *La force du silence* en 2016). De plus, comme préfet de la Congrégation pour le culte divin, dans le cadre d'un congrès international organisé par le mouvement Sacra Liturgia, il a donné une allocution remarquée, à Londres, le 5 juillet dernier. Elle est rapportée avec les plus vifs éloges par *Tu es Petrus*, la revue des amis de la **Fraternité Saint-Pierre**, en son numéro de septembre 2016.

De prime abord, le cardinal Sarah, guinéen, né en 1945, ordonné prêtre en 1969, sacré évêque en 1979, attire notre estime. Il est issu d'un pays ravagé par la persécution du sanguinaire Sekou Touré. Le cardinal sait rendre un hommage appuyé à son prédécesseur, **Mgr Raymond-Marie Tchidimbo** qui, par fidélité au Seigneur Jésus, a connu l'atrocité des geôles communistes. Mais quelle conception de la liturgie promeut-il aujourd'hui, de Rome ? Fait-il montre de courage ? Et quand même il en ferait, est-il en mesure de remédier au désastre liturgique entraîné par la révo-

lution conciliaire ?

Éloge des papes récents

Le cardinal, aussi bien dans le chapitre troisième de *La force du silence* (« Le silence et le mystère sacré ») que dans son allocution, invoque et cite sans cesse les derniers pontifes qu'il tente de rattacher à leurs prédécesseurs du début du XX^e siècle. Dans le même temps, il se dit en plein accord de vue avec le pape François. Cependant, avec une naïveté qui ne peut être que diplomatique, il ose quelques remarques acerbes. Il fait remarquer entre autres choses :

« J'ai vu des prêtres, des évêques, habillés pour célébrer la sainte messe, sortir leurs téléphones ou leurs appareils photos et s'en servir au cours de la sainte liturgie... Il est urgent, à mon sens, de réfléchir et de poser la question de l'idonéité de ces immenses concélébrations...^[2] »

Mais qui a multiplié les happenings liturgiques avec des centaines de concélébrants ? Jean-Paul II ! De plus, à l'heure de *Amoris Laetitia*, il n'est pas non plus anodin d'écrire : « Certains prêtres traitent l'Eucharistie avec un parfait mépris. Il voient la messe comme un banquet bavard où les chrétiens fidèles à l'enseignement de Jésus, les divorcés remariés, les hommes et les femmes en situation d'adultère, les touristes non baptisés qui participent aux célébrations eucharistiques des grandes foules anonymes peuvent avoir accès au corps et au sang du Christ, sans distinction. L'Église doit examiner avec urgence l'opportunité ecclésiale et pastorale de ces immenses célébrations eucharistiques composées de milliers et de milliers de participants. Il y a grand danger à transformer le grand mystère de la foi en une vulgaire kermesse et à profaner le corps et le précieux sang du Christ^[3]. »

Ne vise-t-il pas là les Journées Mondiales de la Jeunesse instituées par Jean-Paul II et relayées par **Benoît XVI** et François ?

L'effort de la cohérence

Mais ne nous y trompons pas, le cardinal, tout rempli de bonnes intentions qu'il est, reste un conservateur embarrassé par les conséquences de causes profondes qu'il semble percevoir par instants, mais qu'il ne saurait dénoncer, car il va de soi pour lui qu'en les promulguant, Paul VI a rendu les réformes normatives et leur a assuré licéité – autrement dit bonté, légitimité – et validité^[4]. Aussi, même s'il ne passe pas sous un entier silence le *Bref examen critique* placé sous le patronage des **cardinaux Alfredo Ottaviani et Antonio Bacci**^[5] – étude qui démontre que le nouveau rite s'écarte de manière impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail de la théologie de la sainte messe telle qu'elle fut définie lors de la vingt-deuxième session du concile de Trente^[6] –, devant les nombreuses dérives déplorables, le cardinal reste démuni : il ne peut que crier à la trahison des intentions des Pères du concile Vatican II, « à de mauvaises interprétations^[7] », « à des pratiques abusives^[8] ». Notre réponse de principe est simple et devrait rallier tout esprit non prévenu : qui a mis en œuvre dans les diocèses, au fil des ans, la constitution liturgique *Sacrosanctum Concilium* et le *Novus Ordo Missæ* ? Les Pères du Concile ! C'est le législa-

teur même qui a été l'interprète, l'organisateur et l'exécuteur de la réforme. Dans ces conditions, est-il honnête d'en référer à une prétendue herméneutique des médias qui se serait imposée par de mystérieux canaux ? Aussi ne pouvons-nous pas lire le numéro premier de la Constitution comme le cardinal Sarah le fait.

Mais commençons par le reproduire : « Puisque le saint concile se propose 1° de faire progresser la vie chrétienne de jour en jour chez les fidèles ; 2° de mieux adapter aux nécessités de notre époque celles des institutions qui sont sujettes à des changements ; 3° de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ 4° et de fortifier tout ce qui concourt à appeler tous les hommes dans le sein de l'Église, il estime qu'il lui revient à un titre particulier de veiller aussi à la restauration et au progrès de la liturgie. » Quatre raisons sont données pour entreprendre la réforme liturgique. Examinons-les.

En défense de la réforme

À la première et à la deuxième (« puisque le saint concile se propose de faire progresser la vie chrétienne de jour en jour chez les fidèles ; de mieux adapter aux nécessités de notre époque celles des institutions qui sont sujettes à des changements »), nous pourrions répondre que le progrès de la vie chrétienne ne nécessitait plus aucune réforme liturgique majeure. Cette dernière était en voie d'achèvement. De saint Pie X à Jean XXIII, les papes y avaient travaillé.

Il fallait surtout s'appliquer à la mettre en œuvre et à en vivre. Le prurit d'adaptation à tout crin au monde qui change ne serait-il pas le signe d'une incurable superficialité, la manifestation de la substitution du souci de l'homme au souci de la louange à l'adresse de la Trinité adorable ? Pourquoi ne pas continuer de prier comme l'innombrable cortège des saints l'a fait ? La troisième raison avancée – puisque le saint concile se propose de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ – ne prête-t-elle pas le flanc à la critique d'intention oecuménique ? Bien sûr – répond le cardinal, en substance – après le concile certains ont eu ce but en vue et ont cru pouvoir user de la liturgie comme d'un moyen, « mais les Pères eux-mêmes savaient que cela n'est pas possible ».

Des aveux de taille ont pourtant manifesté le contraire. Témoin l'ami de Paul VI, le philosophe **Jean Guitton** qui a pu dire : « ... Je ne crois pas me tromper en disant que l'intention de Paul VI et de la nouvelle liturgie qui porte son nom, c'est de demander aux fidèles une plus grande participation à la messe, c'est de faire une plus grande place à l'Écriture, une moins grande place à tout ce qu'il y a, certains diront de magique, d'autres de consécration transsubstantielle, ce qui est la foi catholique. Autrement dit, il y a chez Paul VI une intention oecuménique d'effacer, ou du moins de corriger, d'assouplir, ce qu'il y a de trop catholique au sens traditionnel dans la messe, et de rapprocher la messe, je le répète, de la cène calviniste^[9] ».

Qui plus est, le principal auteur de la réforme liturgique, **Mgr Annibale Bugnini**, n'a pas caché cette préoccupation oecuménique en écrivant, en 1965, à l'occasion des modifications apportées à la liturgie du vendredi saint : « L'Église a été guidée par l'amour des âmes et le désir de tout faire pour faciliter à nos frères séparés le chemin de l'union, en écartant toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir^[10]. » Pour ne pas

déplaie aux protestants, l'offertoire qui mettait déjà en lumière le caractère sacrificiel de la messe a été remplacé par une formule juive de bénédiction ; le vernaculaire a chassé le latin ; à l'autel, une table a été substituée, laquelle est bien évidemment tournée vers l'assemblée ; la communion est distribuée dans la main, etc... Le cardinal s'en désole. Il voudrait reprendre d'une manière ou d'une autre le chantier ratzingérien de la réforme de la réforme, car c'est une question de vie ou de mort : « Malgré les grincements de dents, elle adviendra, car il en va de l'avenir de l'Église^[11]. » Plus modestement, dans son allocution, le cardinal avance : « ce débat a parfois lieu sous l'intitulé de réforme de la réforme... Je ne pense pas qu'on puisse disqualifier la possibilité ou l'opportunité d'une réforme officielle de la réforme liturgique^[12]. »

Et le cardinal de souhaiter la réintroduction des prières de l'offertoire^[13], de souligner l'importance de la messe célébrée tournée vers l'abside, autrement dit vers l'orient le plus souvent, afin de parer au danger d'une assemblée autocélébrante. Mais conscient des oppositions que les propositions de redressement suscitent, il se contenterait en définitive d'un simple orient mystique, d'une croix posée sur l'autel. Il demande le rééquilibrage entre les langues vernaculaires et l'usage du latin^[14]. Certes, il n'ose pas aborder de manière directe la question de la communion sur la langue, mais ce qu'il dit de l'agenouillement pour sa réception suppose le retour à la pratique millénaire. À vrai dire, sa réticence à traiter de ce sujet se révèle éloquente ! Le cardinal est un prélat en cage, dénué de tout pouvoir véritable. Il ne fait pas bon être un simple conservateur ! Le camouflet d'un désaveu menace toujours ! Pour preuve, l'introducteur de l'allocution, dans *Tu es Petrus*, nous apprend, en maniant la litote^[15], que « la salle de presse du Vatican a donné l'impression de relativiser la portée des propos du cardinal, voire d'en infirmer les déclarations ».

Quand l'Église s'autodétruit, le salut n'est que dans une réaction vive faisant suite à un diagnostic lucide. Il faut porter le fer dans la plaie, ne pas se contenter d'une cotte mal taillée. Que penser de cette proposition : « J'ajoute que la célébration pleine et riche de la forme ancienne du rite romain, l'*usus antiquior*, devrait être une part importante de la formation liturgique du clergé. Sans cela, comment commencer à comprendre et à célébrer les rites réformés selon l'herméneutique de la continuité si l'on n'a jamais fait l'expérience de la beauté de la tradition liturgique que connurent les Pères du concile eux-mêmes et qui a façonné tant de saints pendant des siècles^[16] » ?

Sans le dire, le cardinal n'admet-il pas ici l'équivocité foncière et irrémédiable du nouveau rit ? Peut-on alors continuer de le prétendre légitime ou licite alors même que le pape l'a promulgué ? Ce n'est pas sans raison que beaucoup de protestants qui refusaient bien évidemment la messe traditionnelle, ont affirmé qu'ils ne voyaient aucune difficulté à utiliser le nouveau rite pour célébrer la cène protestante^[17]. Comme le disait un ancien supérieur du district de France de la Fraternité, notre combat liturgique prendra fin quand on aura soufflé la dernière bougie de la dernière nouvelle messe, pas avant !

Inculturation

La quatrième raison – puisque le saint concile se propose de fortifier tout ce qui concourt à appeler tous les hommes dans le sein de l'Église – ne laisse pas non plus de nous inquiéter. La liturgie s'adresse-telle à Dieu ou à l'homme ? Nous tourne-telle vers notre Créateur et Sauveur ou vers

le prochain, voire le lointain ? Nous assistons ici à la naissance de ce qui est maintenant appelé inculturation. Notre cardinal se dresse là-contre : « Je suis africain. Permettez-moi de le dire clairement : la liturgie n'est pas le lieu pour promouvoir ma culture. Elle est bien plutôt le lieu où ma culture est baptisée, où ma culture s'élève à la hauteur du divin^[18]. » Il ne veut pas d'une africanisation, d'une latino-américanisation de la liturgie, il ne veut pas « d'une liturgie horizontale, anthropocentrique et festive, ressemblant à des événements culturels bruyants et vulgaires^[19] ».

Mais la destruction de l'offertoire et son remplacement par la présentation des dons n'en a-t-elle pas été l'occasion ? De l'inculturation, le cardinal garde le mot, mais s'efforce d'en inverser le sens couramment admis : elle ne devrait plus être selon lui l'appropriation de la culture locale par la liturgie, mais l'appropriation par la culture locale du message chrétien. Faisons remarquer qu'à garder le mot, on risque fort d'avaler la chose telle qu'elle existe et non pas telle qu'on aimerait qu'elle fût ! L'Église n'en a-t-elle pas déjà fait l'expérience amère avec le terme de démocratie, sous **Léon XIII** ?

En conclusion, peut-on dire comme le cardinal que « les Pères n'avaient pas l'intention de faire la révolution, mais une évolution, une réforme modérée^[20] » ? Il nous faut distinguer. Sans doute, la plupart des Pères ne savaient pas en 1963 qu'ils avaient donné le branle à une machine infernale. La suite du concile avec sa nouvelle conception de l'Église comme communion hiérarchique qui place le peuple de Dieu en première ligne les préparerait bientôt à l'admettre (cf. la constitution *Lumen Gentium*).

La Révolution est un mouvement. La constitution *Sacrosanctum Concilium* doit être lue à la lumière de tous les textes du concile. La Révolution liturgique, les Pères finiront par l'approuver ou du moins par y consentir à quelques notables exceptions près. Mais elle était déjà inscrite pour les initiés dans ce premier numéro de *Sacrosanctum Concilium*, sur lequel le cardinal veut s'appuyer pour engager un renouveau liturgique^[21].

Ce fondement n'est que du sable. On se doit de le dénoncer si l'on veut rendre sa splendeur au culte liturgique. Le cardinal veut reconstruire, mais qu'il prenne garde de ne pas détruire ce qui reste debout, sur l'ordre du pape François.

La Révolution aime à utiliser les conservateurs ! Ainsi le cardinal Sarah a-t-il rédigé, le 6 janvier 2016, puis promulgué le 21 janvier, un décret qui modifie la cérémonie du lavement des pieds dans le rite romain. Jusque là réservé aux hommes baptisés, il est désormais étendu à l'ensemble du peuple dans sa diversité.

Le droit s'aligne sur le fait du pape !

Abbé Philippe Nansenet, prêtre de la *Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X*

Sources : *Fideliter* n° 237 de mai-juin 2017

Notes de bas de page

1. Notes de la rédaction de La Porte Latine, lire à ce sujet : La radicalité du cardinal Sarah : un avertissement au pape François de l'un de ses fidèles collaborateurs – 25 mars 2015 ; Le car-

dinal Sarah s'oppose au cardinal Reinhard Marx : Synode sur la famille : le Rhin ne se jettera pas dans le lac Volta – 10 juillet 2015 ; La théorie du genre aussi démoniaque que l'État islamique, cardinal Sarah – 14 octobre 2015 ; Cardinal Sarah, Mgr Schneider : l'accès des luthériens à la communion ne peut pas se résumer à une affaire de conscience – 2 décembre 2015.

2. *Tu es Petrus*, septembre 2016 (TEP), p. 38. 2
3. *La Force du silence*, Fayard, 2016 (LFS), p. 160. 3.
4. TEP, p. 31.
5. Ibid., p. 38.
6. Nous lisons au début de la lettre à l'adresse de **Paul VI** : « Comme le prouve suffisamment l'examen critique cijoint, si bref soit-il, œuvre d'un groupe choisi de théologiens, de liturgistes et de pasteurs d'âmes, le nouvel *Ordo Missæ*, si l'on considère les éléments nouveaux, susceptibles d'appréciations fort diverses, qui y paraissent sousentendus, ou impliqués, s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, telle qu'elle a été formulée à la xxiie session du concile de Trente, lequel, en fixant définitivement, les « canons » du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du mystère. » L'étude théologique qui accompagne la lettre se termine ainsi : « L'abandon d'une tradition liturgique qui fut pendant quatre siècles le signe et le gage de l'unité de culte, son remplacement par une autre liturgie qui ne pourra être qu'une cause de division par les licences innombrables qu'elle autorise implicitement, par les insinuations qu'elle favorise, et par ses atteintes manifestes à la pureté de la foi : voilà qui apparaît, pour parler en termes modérés, comme une incalculable erreur. ».
7. TEP, p. 31.
8. Ibid., p. 33.
9. **Abbé Matthias Gaudron**, *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église catholique*, Sel de la Terre, 2^e édition, p. 185.
10. Ibid., p. 186.
11. LFS, p. 203.
12. TEP, p. 37.
13. LFS, p. 210.
14. TEP, p. 41.
15. Ibid., p. 38.
16. Ibid., p. 35.
17. *Itinéraires* n° 192, p. 16 et 17 : 1° Selon **Max Thurian**, de Taizé, le *Novus Ordo Missæ* « est un exemple de ce souci fécond d'unité ouverte et de fidélité dynamique, de véritable catholicité : un des fruits en sera peut-être que des communautés non catholiques pourront célébrer la sainte Cène avec les mêmes prières que l'Église catholique. Théologiquement, c'est possible ». 2° Selon **M. Siegvall**, professeur de dogmatique à la faculté protestante de Strasbourg, « rien dans la messe maintenant renouvelée ne peut gêner le chrétien évangé-

lique ». 3° Selon le Consistoire supérieur de la Confession d'Augsbourg et de Lorraine, « étant donné les formes actuelles de la célébrations eucharistique dans l'Église catholique et en raison des convergences théologiques présentes... il devrait être possible, aujourd'hui à un protestant de reconnaître dans la célébration eucharistique catholique la cène instituée par le Seigneur... Nous tenons à l'utilisation des nouvelles prières eucharistique dans lesquelles nous nous retrouvons et qui ont l'avantage de nuancer la théologie du sacrifice que nous avons l'habitude d'attribuer au catholicisme. Ces prières nous invitent à retrouver une théologie évangélique du sacrifice... »

18. TEP, p. 25.

19. LFS, p. 203.

20. TEP, p. 27.

21. *Sedes Sapientiæ* n° 77, p. 74. En 1962, le **cardinal Suenens** faisait paraître simultanément en sept langues le livre *Promotion apostolique de la religieuse*, et citait **J. Chevalier** : « Une identité de vie suppose un changement continu dont la continuité même suffit à assurer l'unité. » Ce mobilisme général n'entraîne-t-il pas à une révolution permanente ?

Source : laportelatine.org/publication/le-cardinal-sarah-un-conservateur-en-liturgie-abbe-philippe-nansenet-juin-2017

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France